



Papeete, le 16 mars 2015

Inspection Pédagogique
du 2nd degré

VR/IP/CF
n° _

Affaire suivie par
Yvette TOMMASINI
IA-IPR d'histoire
géographie
Vice-Rectorat de Polynésie
Française
Tél : (689) 40 47 84 11
Mél.
yvette.tommasini@ac-polynesie.pf

L'IA-IPR d'histoire et de géographie

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'histoire et de géographie et de lettres/histoire-
géographie

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Objet : Lettre de rentrée 2015.

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Chers collègues,

Cette lettre est l'occasion pour Isabelle AMIOT, chargée de mission d'inspection en histoire et géographie pour les collèges et les lycées généraux et technologiques, Cyril MORAT, chargé de mission d'inspection en histoire et géographie pour les lycées professionnels et moi-même de vous souhaiter une bonne rentrée 2015.

Nous vous remercions d'abord chaleureusement pour l'engagement au service des élèves et de nos disciplines dont vous avez fait preuve l'an dernier.

Nous souhaitons ici faire le point sur les informations générales concernant l'histoire-géographie à tous les niveaux d'enseignement tout en inscrivant fortement notre action dans les axes forts des politiques éducatives nationales et calédoniennes.

La mobilisation pour les valeurs de la République, la mise en œuvre des dispositions de la loi de la Refondation de l'École constituent le socle sur lequel vont s'appuyer les attentes de l'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie en matière d'orientation de travail. Les trois lignes de force définies par M. le vice-recteur, directeur général des enseignements, le développement des usages du numérique, la réduction des échecs en lecture, l'enseignement moral et civique, parce qu'elles permettent de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, seront également au cœur des apprentissages que les élèves doivent acquérir dans nos disciplines.

Informations générales concernant l'histoire-géographie à tous les niveaux d'enseignement :

2 / 6

1- Au collège :

Rappels :

- Les programmes adaptés à la Nouvelle-Calédonie pour la classe de 3^e ont été aménagés et sont entrés en vigueur à la rentrée 2014 et pour la session 2014 du DNB. Vous les trouverez en ligne sur le site disciplinaire pour l'année 2015. Pour vous aider à les mettre en œuvre, la DGESCO a mis en ligne sur Éduscol des fiches « ressources pour faire la classe » : <http://eduscol.education.fr/cid60611/ressources-pour-la-classe-de-troisieme.html>

Le référentiel adapté et aménagé en histoire et géographie pour les classes de 3^e à dispositifs particuliers (3^e prépa-pro, 3^e SEGPA, 3^e DP6, DIMA) est également en ligne sur le site disciplinaire. Il a été mis en œuvre à la rentrée 2014. Ce référentiel aménagé et adapté à la Nouvelle-Calédonie concerne la série professionnelle du DNB depuis la session 2014.

- En lien avec le socle commun, nous vous rappelons l'existence sur le site Éduscol du **vade-mecum des capacités en histoire, géographie et éducation civique** :

<http://eduscol.education.fr/cid58268/vade-mecum-des-capacites-en-histoire-geographie-education-civique.html>

Ce vade-mecum est composé de huit fiches (une fiche pour l'introduction et sept fiches pour chacune des grandes capacités « disciplinaires »). Chaque fiche propose une définition de la capacité, explicite son acquisition progressive par l'élève et donne un repère intermédiaire de cette acquisition au niveau 5e. Des exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation complètent la fiche. Ce sont des outils particulièrement utiles pour vous aider à bâtir des situations d'apprentissage formatrices et pour vous aider à repérer les mécanismes et processus d'apprentissage en œuvre chez les élèves. **Le vade-mecum bien que destiné au collège a toute sa place dans la « boîte à outils » du professeur quelque soit le niveau d'enseignement concerné.**

- Les épreuves en histoire, géographie et éducation civique du **DNB** pour la session 2015 reprennent les modalités de la session dernière. Pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique, chacune des trois disciplines est évaluée. Elles font l'objet de questions et d'exercices obligatoires. Ces exercices sont de nature variée y compris d'ordre cartographique. L'exercice du paragraphe argumenté est remplacé par des questions dont l'une appelle un développement construit. Les candidats composent directement sur le sujet qui leur est remis.

- **L'épreuve orale d'histoire des arts** est sans changement. Elle se déroule conformément aux indications de la circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011, publiée au BOEN n° 41 du 10 novembre 2011. **Nous vous remercions** par ailleurs pour l'implication forte que vous avez montrée aussi bien dans l'évaluation de l'oral d'histoire des arts que dans sa mise en œuvre tout au long de l'année scolaire.

Actualités :

- **Le projet de socle commun de connaissances, de compétences et de culture**, élaboré par le Conseil Supérieur des Programmes, et en lien avec ceux-ci, a été soumis à consultation au début de l'année scolaire 2014-2015. Il est actuellement présenté au CSE.

- **Le nouveau programme de l'enseignement moral et civique** dont l'entrée en vigueur est prévu à la rentrée 2015 vient également d'être soumis à consultation en 2014-2015. □□

2- Au lycée professionnel :

Rappels :

- Dans le cadre du parcours du **baccalauréat professionnel**, les programmes adaptés à la Nouvelle-Calédonie d'histoire, géographie et éducation civique des classes de première et de terminale ont été aménagés pour être menés plus sûrement à leur terme.

Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2014 et pour la session 2014 des examens professionnels.

- **Depuis la session 2014, l'épreuve écrite d'histoire-géographie du baccalauréat professionnel met en œuvre de nouvelles orientations pour la première partie.** La formulation de cette première partie se présente désormais de la manière suivante :

- *chacun des deux sujets au choix, de difficulté comparable, comporte **plusieurs questions portant sur un seul ou sur différents sujets d'étude** ;*
- *les questions posées peuvent être indépendantes les unes des autres ; elles permettent de balayer plusieurs aspects du ou des sujet(s) d'étude ;*
- *les questions sont de nature variée : questions à réponses courtes (définition, questionnaire à choix multiples, repérages spatiaux ou temporels...), questions appelant des réponses plus développées. Un support à compléter peut être annexé ;*
- *les questions peuvent être rassemblées en deux catégories, correspondant à deux grands ensembles de capacités inscrits dans le tableau des capacités des programmes :*
 - *repérer la situation étudiée dans le temps et dans l'espace (dater / situer / identifier / périodiser / localiser / repérer...)* ;
 - *mettre en œuvre les démarches et les connaissances du programme (raconter / caractériser / définir / décrire / expliquer / comparer / confronter...).* »

3- Au lycée général et technologique :

Rappels :

- **Depuis 2014, en terminale STMG et en terminale ST2S, vous mettez en œuvre de nouveaux programmes adaptés** que vous pouvez consulter sur le site. Les modalités de la nouvelle épreuve écrite du baccalauréat ST2S sont entrées en vigueur à compter de la session 2014 sont définies dans le B.O.E.N. n°9 du 28 février 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67072

et pour la série STMG dans le B.O.E.N. n°2 du 9 janvier 2014 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=76055

- **Les programmes adaptés des classes de terminales générales L et ES ont été**, comme pour toutes les classes à examen, **aménagés** pour être menés plus sûrement à leur terme. Ils sont entrés en vigueur à la rentrée 2014 et ont concerné la session 2014 du baccalauréat. Ils sont, bien sûr, en ligne sur le site disciplinaire.

Actualités :

- **À la rentrée 2015, les nouveaux programmes adaptés à la Nouvelle-Calédonie de la classe de terminale scientifique entrent en vigueur.** Vous les trouverez en ligne sur le site disciplinaire. Pour vous aider à les mettre en œuvre, des fiches « ressources pour faire la classe » sont à télécharger sur le site Éduscol à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid76064/ressources-pour-la-classe-terminale-de-la-serie-s-session-2015.html>

- **La session 2015 du baccalauréat général comporte à nouveau une épreuve écrite en série S.** Les modalités des épreuves sont parues dans le B.O.E.N. n° 43 du 21 novembre 2013 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=67072

Comme il vous l'a été demandé lors de la réunion animée par l'IA-IPR en mai 2014, vous porterez une vigilance particulière au fait que les exigences pour ces épreuves en série S sont différentes de celles attendues en série L et ES.

« Mémoire et citoyenneté »

L'École a un rôle essentiel à jouer dans la transmission de la mémoire auprès des jeunes. Elle doit également préparer chaque élève à sa vie de citoyen. L'éducation aux droits de l'Homme et aux droits de l'enfant fait partie intégrante des programmes d'enseignement, en particulier d'histoire-géographie, d'éducation civique ainsi que d'éducation civique, juridique

et sociale (ECJS). En complément des enseignements que vous dispensez en cours, nous vous encourageons à mener des actions éducatives s'appuyant sur des temps forts, tels que des journées de commémoration ou des semaines de sensibilisation, des prix ou des concours. L'engagement de plusieurs collègues dans des projets conjuguant ouverture internationale et commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale doit être salué. Les productions réalisées sont mises en ligne sur le site académique : <http://histoire-geo.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique47>

La formation initiale et continue :

Nous vous engageons fortement au moment où le système éducatif met en place et en œuvre de nombreux chantiers plaçant l'activité de l'élève et la réussite de tous les élèves au cœur de la réflexion et du travail de la classe à participer aux actions de formation continue. Elles ne se limitent pas au champ purement disciplinaire. Le numérique, l'évaluation, l'histoire des arts, l'enseignement de la défense, l'enseignement civique sont des thématiques transversales qu'il vous faut maîtriser.

Nous profitons de ce courrier et de cet espace pour remercier très chaleureusement les collègues qui ont accepté d'assurer la tutelle de stagiaires toujours plus nombreux, contribuant ainsi à la professionnalisation de ces enseignants en formation initiale.

Information et communication :

Le site disciplinaire géré avec efficacité et dynamisme par notre webmestre, Monsieur Jérôme Geoffroy, est devenu une « institution ». Référencé au niveau national, il vous informe de manière réactive et vous offre un espace de mutualisation de « bonnes pratiques » riche et vivant. Vos travaux, nombreux et de qualité sont publiés après validation et côtoient l'actualité calédonienne et nationale de nos disciplines. Un grand merci à tous ceux qui contribuent à la réussite de cet outil.

Si vous souhaitez entrer en contact avec l'IA-IPR de la discipline :
yvette.tommasini@ac-polynesie.pf

Pour joindre Mme Isabelle Amiot :
Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc
Vice-Rectorat, Immeuble Flize, bureau 105
Téléphone : 26 62 20

Pour joindre M Cyril Morat :
Cyril.Morat@ac-noumea.nc

Voici les adresses des sites officiels pour vous informer :
www.education.gouv.fr
www.eduscol.education.fr/histoire-geographie/
www.ac-noumea.nc

Pour le site disciplinaire :
<http://histoire-geo.ac-noumea.nc/>

Orientations de travail en histoire-géographie :

Pour contribuer à la réussite de tous nos élèves, voici quelques grandes orientations que nous mettrons en œuvre cette année, en vous accompagnant au plus près lors des réunions

d'équipe, lors des réunions d'information, lors des actions de formation et lors des visites et inspections.

5/6

Rappels :

Les apprentissages à faire acquérir aux élèves sont au cœur du métier d'enseignant aujourd'hui. Ces apprentissages sont définis dans les programmes de manière disciplinaire mais également transversale. Le métier de professeur repose sur la maîtrise scientifique de sa discipline mais il est également le spécialiste des apprentissages. Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) insiste sur la connaissance des processus, des mécanismes d'apprentissage en œuvre dans l'acte d'apprendre. Il revient au professeur de bâtir les situations d'apprentissage qui vont lui permettre de les construire au mieux chez les élèves.

- Les **programmes** de nos disciplines ont été profondément rénovés et récemment aménagés pour permettre clairement et sûrement la construction de situations d'apprentissage complexes et réellement formatrices pour nos élèves. Une priorité de l'action de l'inspection pédagogique est de vous guider dans l'appropriation des problématiques renouvelées de l'histoire et de la géographie, dans la mise en œuvre des démarches induites (étude de cas, entrée, sujet d'étude) et dans la conception et la mise en œuvre de situations d'apprentissage les plus efficaces possibles. Comment dans nos disciplines définir et délimiter les connaissances (repères, savoirs factuels, savoirs faire, modes de raisonnement et modes de communication) à faire acquérir aux élèves ? Comment faire efficacement acquérir aux élèves ces connaissances ? Comment évaluer au mieux leur acquisition de ces connaissances ? Ce sont autant de questions sur lesquelles nous devons aujourd'hui nous pencher pour rendre notre enseignement formateur.

Actualités :

La question de l'évaluation se pose au quotidien dans les classes et dans les épreuves d'examen : évaluation des connaissances **et** des capacités ; diversifier les modes d'évaluation sans se limiter aux évaluations sommatives ; utiliser les évaluations pour faire progresser les élèves. Ce vaste chantier nous concerne tous. Nous vous recommandons de lire le rapport du jury de la conférence nationale sur l'évaluation des élèves paru le 13 février 2015 : <http://www.conference-evaluation-des-eleves.education.gouv.fr/>

L développement des usages du numérique

Comme en 2014, Madame Sophie Don, formatrice disciplinaire numérique, proposera des formations dans les établissements. Ces réunions d'une demi-journée permettront le regroupement de collègues de divers établissements localisés à proximité. Au cours de ces réunions, Madame Don présentera divers outils numériques utilisables en histoire-géographie.

Nous vous encourageons à compléter de façon régulière le cahier de textes numérique, outil désormais très répandu dans les établissements scolaires.

Nous vous invitons également à utiliser vos boîtes électroniques académiques par l'intermédiaire desquelles nous vous communiquerons des informations.

L'enseignement moral et civique

Articulés aux finalités éducatives générales définies par loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École du 8 juillet 2013, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des droits de l'homme et dans la Constitution de la V^e République. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une société démocratique, c'est-à-dire à la fois à penser et à agir par soi-même et avec les autres et à pouvoir répondre de ses pensées et de ses choix (principe d'autonomie), à comprendre le bien-fondé des règles régissant les comportements individuels et collectifs, à y obéir et à agir conformément à elles (principe de discipline), à reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés), à construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

L'enseignement moral et civique sera dispensé dans tous les niveaux de classe du second degré pour un horaire hebdomadaire d'une demi-heure à compter de la rentrée 2016. Pour cette année 2015, nous vous rappelons l'importance de l'éducation civique qui doit avoir toute sa place dans nos enseignements.

Nos disciplines concourent comme toutes les autres à **la maîtrise de la langue chez les élèves**. Nous vous incitons à multiplier les activités de lecture et de compréhension des consignes dans toutes les classes. Par exemple, la lecture à haute voix de documents de nature différente doit être pratiquée régulièrement dans tous les niveaux de classe.

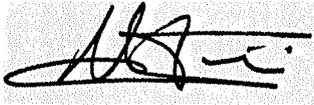
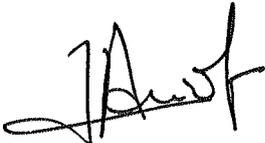
La campagne d'inspection :

Les demandes d'inspection sont à formuler rapidement, au cours du premier trimestre. Pour cela, vous pouvez utiliser la notice d'inspection que vous remplissez en début d'année scolaire. **Nous examinerons** votre demande et **nous y répondrons** dans la mesure du possible.

Nous rappelons aux professeurs qui recevront leur **première visite d'inspection** que la note attribuée à l'issue du concours n'est pas une note pédagogique mais une note de référence. L'évaluation chiffrée à laquelle **nous procédons** n'est pas contrainte par celle-ci. Il appartient donc à l'inspecteur pédagogique régional de situer chacun selon sa valeur professionnelle en utilisant l'éventail des notes de l'échelon concerné ; cela peut conduire à augmenter, à maintenir voire à baisser la note antérieure sans volonté de sanction à l'égard de l'enseignant.

Lors de l'inspection, **nous vous demandons** de mettre à **notre** disposition le cahier de textes de la classe, vos programmations et progressions, le manuel de la classe, des évaluations, des cahiers d'élèves, les documents utilisés pendant la séance. Ce sont autant de documents qui peuvent valoriser vos pratiques et qui ne **nous** sont cependant pas toujours remis.

Bon courage, bonne rentrée 2015 à tous.

 Yvette TOMMASINI IA-IPR histoire et géographie	 Isabelle AMIOT Chargée de mission d'inspection	 Cyril MORAT Chargé de mission d'inspection
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------